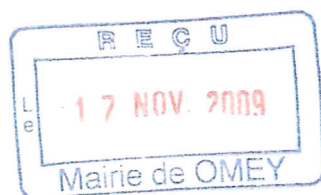




**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
et du Pays de Châlons-en-Champagne**



**SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

***Approbation de la charte de développement durable
du Pays de Châlons-en-Champagne***

Par délibération du 28 octobre 2009, le comité syndical a approuvé la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne sur le périmètre des 92 communes du Syndicat mixte. Le dossier de charte comprend :

- ◆ un diagnostic du territoire,
- ◆ les enjeux du territoire,
- ◆ le projet de développement durable du territoire,
- ◆ le pilotage, le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

Il est tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Préfecture de la Marne, à l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne, siège du Syndicat mixte, ainsi qu'aux sièges de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, de la Communauté de communes de Condé-sur-Marne, de la Communauté de communes de l'Europort, de la Communauté de communes de la Guenelle, de la Communauté de communes de Jâlons, de la Communauté de communes du Mont de Noix, de la Communauté de communes de Mourmelon-le-Grand, de la Communauté de communes de Suippes, de la Communauté de communes des Sources de la Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole, de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie.